

04/03/2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 mars 2019 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 34. Il présente l'ordre du jour et ajoute le point # 9.1.9 – **Décision de fin d'emploi.**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de février 2019
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Nomination des maires suppléants
 - 9.1.2 Nomination d'un substitut au comité de la Route 257
 - 9.1.3 Tour cycliste du Lac Aylmer – Demande de droit de passage
 - 9.1.4 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019
 - 9.1.5 Demande d'aide financière – Comité des résidences de Weedon
 - 9.1.6 Ventes pour taxes
 - 9.1.7 Entérinement d'une entente – Fromagerie P'tit plaisir
 - 9.1.8 Renouvellement à COGESAF
 - 9.1.9 **Décision de fin d'emploi -- AJOUTÉ**
 - 9.2 Sécurité publique
 - 9.2.1 Dépôt du rapport annuel 2018 de la Régie Incendie des Rivières
 - 9.3 Travaux publics
 - 9.3.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de diesel et de mazout
 - 9.3.2 Adjudication de contrat pour la fourniture de sable
 - 9.3.3 Adjudication de contrat pour la fourniture d'abat-poussière
 - 9.3.4 Adjudication de contrat pour la fourniture de gravier
 - 9.4 Urbanisme / développement
 - 9.4.1 Demande de dérogation mineure #2019-01-0001
 - 9.4.2 Commission de toponymie : Boisés Lemaque Inc.
 - 9.5.3 Dépôt des états financiers 2018 de la Régie Sanitaire des Hameaux
 - 9.5 Règlements
 - 9.5.1 Adoption règlement #2019-076 « *Règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées* »
 - 9.5.2 Adoption règlement #2019-077 « *Règlement créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules de voirie* »
 - 9.5.3 Adoption règlement #2019-078 « *Règlement relatif aux nuisances* »
10. Affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-046 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point # 9.1.9.

ADOPTÉE

#3 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février et de la séance extraordinaire du 25 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-047 IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février et de la séance extraordinaire du 25 février 2019 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire ;

- Rencontre avec l'Avocat
- Ose le Haut !
- CLD
- Solidarité Estrie
- Route 257
- Fondation Pauline Beaudry
- Collectif Territorial de Solidarité -- HSF
- OMH – Logement social
- Trio
- CA SADC
- Internet haute-vitesse
- Formation municipale
- Conseil MRC
- Négo convention collective
- Comité des Résidence Weedon
- PDZA
- Attractivité Tourisme Cantons de l'Est

Des membres du conseil ;

- Comité Loisirs
- Formation éthique et déontologie
- Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- Démarche comité environnement
- Vérification Régie incendie
- Dossier DG
- Convention collective
- Régie Incendie des Rivières
- COOP d'habitation Moulin des Cèdres
- Troupe de théâtre Holala
- Colloque eaux souterraines
- Club âge d'or St-Gérard
- Corporation Loisirs
- Weedon en fête
- Régie des Hameaux

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Entente avec monsieur Grenier (Fromagerie)
- Visite Centre communautaire (madame Fontaine)
- Visite dépôt des neiges usées
- Rencontre régulière 2 / semaine garage municipal
- Rencontres cadre négociation syndicales
- 4 appels d'offres
- Ententes de paiement arrérages taxes municipales

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Installations sanitaires non-conformes – Avis expédiés au printemps
- Regarder programmes de subvention
- Fosses septiques – certificat de conformité
- Compteurs d'eau – question tarification
- Banc de neige – rues des Érables et 2^e Avenue

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-048

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est 340 179.78 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	207 483.90 \$
Opérations courantes à payer :	<u>132 695.88 \$</u>
Sous total	\$

Salaires payés :	<u>57 019.00 \$</u>
Grand total :	<u>397 198.78 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 02-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien de spécifique à noter.

Par conséquent, le maire, Richard Tanguay fait le dépôt des correspondances du mois de février 2019.

#9 RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

#9.1.1 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

2019-049

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil désigne maires suppléants, monsieur Daniel Sabourin pour la période du 4 mars 2019 au 1^{er} juillet 2019, monsieur Pierre Bergeron pour la période du 2 juillet 2019 au 3 novembre 2019 et monsieur Denis Rondeau pour la période du 4 novembre 2019 et ce, jusqu'à la séance de conseil de mars 2020. Ceux-ci seront autorisés à siéger au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, en l'absence du maire. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la Municipalité.

ADOPTÉE

#9.1.2 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE LA ROUTE 257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être adéquatement représentée au Comité de la Route 257 ;

CONSIDÉRANT QU' une seule personne siège à cedit Comité soit monsieur Richard Tanguay, maire ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-050

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil nomme monsieur Daniel Groleau, substitut afin de siéger au Comité de la Route 257 en cas d'absence de monsieur Tanguay.

ADOPTÉE

#9.1.3 TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMEYER – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation de passage dans le cadre du Tour Cycliste du Lac Aylmer 2019 a été déposée à la municipalité le 7 février dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-051

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Weedon autorise les cyclistes et les véhicules de sécurité à circuler sur les routes de la municipalité, lors de l'activité du Tour cycliste du Lac Aylmer, qui se tiendra le samedi 3 août 2019, entre 9 et 15 heures.

ADOPTÉE

#9.1.4 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Découvrir c'est voir autrement* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-052

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Weedon, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « *Semaine de la santé mentale* » et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT**.

ADOPTÉE

#9.1.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -- COMITÉ DES RÉSIDENCES DE WEEDON

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière par le Comité des résidences de Weedon a été déposée au bureau municipal le 15 février dernier relativement aux intérêts encourus pour retards sur les versements des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des résidences demeure en attente d'une aide financière du gouvernement afin de remédier à sa situation financière ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-053

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière au Comité des résidences de Weedon pour un montant de 900 \$ équivalent aux intérêts encourus depuis 2018.

QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire no. 02-520-00-970.

ADOPTÉE

#9.1.6 VENTES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 1002 et suivants du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil une liste des personnes endettées envers la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

CONSIDÉRANT QUE si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2019, ces dossiers seront transférés à la MRC du Haut-Saint-François pour être vendues pour défaut de paiement des taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-054

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes, des immeubles suivants :

# Matricule	Année	Montant	Intérêts	Totaux
3368-67-9482	2017	46.89	36.44	83.33
Client 2219	2018	4.02	0.40	4.42
	TOTAL	50.91	36.84	87.75
2962-91-9479	2017	2261.03	414.05	2765.08
Client 258	2018	2381.23	147.33	2528.56
	TOTAL	4642.26	561.38	5203.64
3062-22-9418	2016	764.54	Payé	764.54
Client 748	2017	1886.80	Payé	1886.8
	2018	2007.00	Payé	2007.00
	TOTAL	4658.34		4658.34
3162-31-5643	2016	1761.55	95.56	1857.11
Client 1103	2017	2308.16	125.23	2434.39
	2018	2308.16	105.56	2414.72
	TOTAL	6377.87	326.35	6704.22
3062-02-9439	2016	633.38	44.10	677.48
Client 740	2017	1674.53	114.46	1788.99
	2018	1794.73	93.69	1888.42
	TOTAL	4102.64	252.25	4354.89
2957-93-3855	2017	5242.75	764.60	6007.35
Client 1837	2018	5495.76	319.63	5815.39
	TOTAL	10738.51	1084.23	11822.74
2960-64-1805	2017	1303.16	130.67	1433.83
Client 198	2018	1638.52	101.07	1739.59
	TOTAL	2941.68	231.74	3173.42
3720-66-6731	2017	291.77	62.55	354.32
Client 2106	2018	292.75	29.35	322.10
	TOTAL	584.52	91.9	676.42
2962-76-1596	2017	1545.76	100.10	1645.86
Client 390	2018	1685.96	87.67	1773.63
	TOTAL	3231.72	187.77	3419.49
2961-99-6324	2017	1573.05	133.28	1706.33
Client 2831	2018	2233.79	87.32	2321.11
	TOTAL	3806.84	220.6	4027.44
2961-99-5139	2015	1283.33	542.59	1825.92
Client 2830	2016	1339.51	403.39	1742.90
	2017	1398.88	256.18	1655.06
	2018	1489.08	92.13	1581.21
	TOTAL	5510.80	1294.29	6805.09

QUE le directeur général ou madame Maryse Grenier soient et sont les représentants autorisés à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, toute propriété faisant partie de la municipalité de Weedon et devant être vendue pour taxes.

ADOPTÉE

#9.1.7 ENTÉRINEMENT D'UNE ENTENTE – FROMAGERIE P'TIT PLAISIR

CONSIDÉRANT QU' une entente relative à la tarification du service d'aqueduc a été conclue le 19 février dernier entre la municipalité de Weedon et la Fromagerie P'tit plaisir ;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu d'entériner cette dite entente par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-055 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil entérine l'entente conclue le 19 février 2019 entre la municipalité de Weedon et la Fromagerie P'tit plaisir relativement à la tarification du service d'aqueduc municipal.

ADOPTÉE

#9.1.8 RENOUVELLEMENT À COGESAF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de renouvellement pour son adhésion 2019-2020 au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) le 27 février dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-056 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2019-2020 au coût approximatif de 75 \$,

QUE le conseil désigne monsieur Daniel Sabourin à titre de représentant habilité à siéger à COGESAF,

QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire no. 02-130-00-494.

ADOPTÉE

#9.1.9 DÉCISION DE FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QU' une période de probation est obligatoire pour tout nouvel employé embauché par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette période permet à la direction générale de faire une évaluation précise des compétences d'un travailleur relativement au poste occupé par ce dernier ;

Monsieur Denis Rondeau demande le vote sur la résolution

EN CONSÉQUENCE,

2019-057

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil décide de mettre fin à l'emploi d'un employé au service des travaux publics avant la fin de la période de probation soit, en date du 1^{er} mars 2019.

ADOPTÉE

#9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#9.2.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Gaétan Perron, dépose le rapport annuel 2018 de la Régie Incendie des Rivières.

#9.3 TRAVAUX PUBLICS

#9.3.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DIÉSEL ET DE MAZOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2019-01 pour la fourniture de diésel et de mazout pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 4 mars à 15h ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-058

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Pour le diésel :

Fournisseur	Prix rack	Taxes	Marge de profit	Total	Supplément
Philippe Gosselin & Ass. Ltée	0.8290 \$	0.2420 \$	(0.0060 \$)	1.0605 \$	0.0700 \$
Pierre Chouinard et Fils	0.820 \$	0.242 \$	(0.0079 \$)	1.0699 \$	0.07 \$

Pour le mazout :

Fournisseur	Prix rack	Taxes	Marge de profit	Total	Supplément
Philippe Gosselin & Ass. Ltée	0.8190 \$	-	(0.005 \$)	0.8140 \$	0.0700 \$
Pierre Chouinard et Fils	0.815 \$	-	(0.0299 \$)	0.8449 \$	0.075 \$

QUE les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

QUE les sommes engagées pour ces fournitures soient prélevées à même les postes budgétaires no. 02-320-00-631 en période estivale et no. 02-330-00-631 en période hivernale et ce, en respectant les sommes prévues au budget.

ADOPTÉE

#9.3.2 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2019-02 pour la fourniture de sable, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 4 mars à 15h15 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-059

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes, parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Fournisseur	Sel AB-10 tamisé
Les bétons Léo Barolet	10.40 \$ / T.M.
Groupe Nadeau	9.99 \$ / T.M.

QUE les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas le transport et les taxes applicables.

QUE l'attribution du contrat ira au plus bas soumissionnaire considérant les coûts pour le transport selon la distance à effectuer de la carrière à la municipalité de Weedon.

QUE les sommes engagées pour ces fournitures soient prélevées à même le poste budgétaire no. 02-320-00-622 en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

ADOPTÉE

#9.3.3 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2019-03 pour la fourniture d'abat-poussière, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 4 mars à 15h20 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-060

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2019		
Fournisseur	ballot 80 à 87%	Chlorure de calcium liquide 35%
Sel Warwick	485.00 \$ / ballot (T.M.)	-- \$ / litre
Somavrac	516.00 \$ / ballot (T.M.)	0.3750 \$ / litre
Les entreprises Bourget	-- \$ / ballot (T.M.)	0.3490 \$ / litre

QUE concernant l'abat-poussière en ballot, le prix inclut le transport sur palettes par le fournisseur ;

QUE les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

QUE les sommes engagées pour ces fournitures soient prélevées à même le poste budgétaire no. 02-320-00-629 en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

ADOPTÉE

#9.3.4 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2019-04 pour la fourniture de gravier, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 4 mars à 15h25 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-061

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes, parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Fournisseur	Gravier MG20B
Groupe Nadeau Inc.	9.99 \$ / T.M.
Les bétons Léo Barolet	11.25 \$ / T.M.
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	8.50 \$ / T.M.

QUE les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas le transport et les taxes applicables.

QUE l'attribution du contrat ira au plus bas soumissionnaire considérant les coûts pour le transport selon la distance à effectuer de la carrière à la municipalité de Weedon.

QUE les sommes engagées pour ces fournitures soient prélevées à même le poste budgétaire no. 02-320-00-622 en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

ADOPTÉE

#9.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

9.4.1 DÉROGATION MINEURE #2019-01-0001

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2019-01-0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne l'immeuble résidentiel situé au 85, rue Sévigny à Weedon ;

CONSIDÉRANT QU' une section de la résidence se trouve à 6 mètres de l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis pour la construction de ce bâtiment le 18 juillet 2000 et qu'aucune marge de recul n'y est inscrite ;

CONSIDÉRANT QUE la norme en vigueur dans la zone RE-8 du règlement de zonage 2000-033 était de 8 mètres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-062

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure #2019-01-0001 tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme afin de permettre la dérogation de 2 mètres de la marge de recul avant du bâtiment principal.

ADOPTÉE

#9.4.2 COMMISSION DE TOPONYMIE : BOISÉ LEMAQUIE INC.

CONSIDÉRANT QUE le développement du projet Boisés Lemaquie inc procède actuellement à la vente de terrains ;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rue donnés en 2012 ne respecte pas les critères fournis par la Commission de toponymie ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, plusieurs lots ont été vendus et que la municipalité a l'obligation d'émettre des numéros civiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de faire approuver et officialiser les nouveaux noms de rues et chemins de son territoire par la Commission de toponymie du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés sur son territoire, principalement pour les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la toponymie a validé la nomination des chemins en date du premier (1^{er}) mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE dix-huit (18) propriétés sont touchées par la présente résolution, la Municipalité a procédé à l'envoi d'un avis explicatif des modifications aux propriétaires visés ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-063

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil avise la Commission de toponymie du Québec d'officialiser les nouveaux noms de chemins privés sous les noms : Lemaquie, du Bassin, Tamarac et de la Nise.

ADOPTÉE

#9.4.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE LA RÉGIE SANITAIRE DES HAMEAUX

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Gaétan Perron, dépose les états financiers 2018 de la Régie Sanitaire des Hameaux.

#9.5 RÈGLEMENTS

#9.5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2019-076 « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION MUNICIPAUX ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un système d'assainissement des eaux usées qui dessert un secteur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les étangs devront être éventuellement vidangés, ce qui entraînera une dépense importante pour la Municipalité lorsque cette vidange deviendra obligatoire ;

CONSIDÉRANT QUE le système utilise des équipements mécaniques dont le remplacement peut être requis à moyen terme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait bien avisé de se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau lorsque ces dépenses devront être faites ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Sabourin, conseiller au district no. 2, le 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public sera publié le 5 mars 2019, avisant les personnes habiles à voter du secteur Weedon-centre (desservi par le réseau d'égout public) de la date et l'heure de la tenue de la procédure d'enregistrement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-064

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no. 2019-076 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées,

ADOPTÉE

#9.5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2019-077 – « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE PORU LE REMPLACEMENT DES VÉHICULES DE VOIRIE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'une flotte de véhicules et d'équipements pour l'entretien des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules et équipements ont une durée de vie limitée et doivent être remplacés régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait bien avisé de se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux contribuables lorsque ces dépenses devront être faites;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec présentation et dépôt du présent règlement a été donné par monsieur Daniel Groleau, conseiller au district no. 4 lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public sera publié le 5 mars 2019, mentionnant l'objet du règlement, la date de son adoption et l'endroit où il peut être consulté

EN CONSÉQUENCE,

2019-065

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no. 2019-077 créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules de voirie.

ADOPTÉE

#9.5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2019-078 – «INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES»

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

CONSIDÉRANT QU’ un avis de motion avec présentation et dépôt du présent règlement a été donné par monsieur Daniel Groleau, conseiller au district no. 4 lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU’ un avis public sera publié le 5 mars 2019, mentionnant l’objet du règlement, la date de son adoption et l’endroit où il peut être consulté ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-066

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no. 2019-078 intitulé « règlement relatif aux nuisances,

ADOPTÉE

#10 AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun sujet pour ce point

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Plaisirs d’hiver à St-Gérard – 225 personnes – prix de présence offerts par les commanditaires – remerciements aux commanditaires

#12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Résolution toponymie
- Ventes pour taxes : 35 à 40 000\$
- Assurances accidents – déductible de 2000 \$
- Fin de probation : comportement, attitude et aptitude
- Chemins ouverts trop large – boîte aux lettres
- Abat-poussière -- plainte

#13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2019-067 À 20 h 50, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Gaétan Perron
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

Richard Tanguay
Maire